

Hausse de l'emploi salarié privé dans le secteur tertiaire non marchand : quelles sont les activités concernées ?

Entre fin juin 2019 et fin juin 2021, l'emploi salarié privé dans le secteur tertiaire non marchand a augmenté de 2,5 % (+62 000 emplois). Hors salariés des particuliers employeurs, il est encore plus dynamique : +4,1 % sur deux ans, soit +95 000 emplois. Après une baisse au premier semestre 2020 liée à la crise sanitaire, le rebond a été particulièrement rapide. Dès fin septembre 2020, l'emploi salarié avait retrouvé son niveau d'avant-crise et l'a continûment dépassé depuis.

Le secteur tertiaire non marchand est souvent associé à l'emploi public, mais il ne s'y limite pas. La quasi-totalité de l'emploi public (96 %) y est effectivement comptabilisé, soit 5,6 millions de salariés mi-2021. Mais le secteur recouvre également 2,6 millions de salariés du privé, pour un total de 8,1 millions de salariés, soit deux tiers public et un tiers privé. Les emplois classés dans le secteur « tertiaire non marchand » le sont au sens de la nomenclature d'activités françaises (NAF). Si pour la partie publique du secteur il s'agit très majoritairement de services fournis gratuitement ou à des prix non significatifs économiquement, pour la partie privée les activités sont en majorité lucratives. L'emploi privé dans le tertiaire non marchand regroupe des activités très diverses :

• **Activités d'administration publique** (8 % du secteur au T2 2021)

L'emploi privé de ce sous-secteur se compose essentiellement des activités de sécurité sociale, notamment des caisses d'assurance maladie ainsi que des caisses d'allocations familiales. On y retrouve également des entités de droit privé qui sont sous la tutelle d'un ministère (par exemple les missions locales ou Pôle emploi).

• **Enseignement** (15 %)

Les salariés de l'enseignement privé se trouvent dans des écoles privées (de la maternelle à l'enseignement supérieur), la formation professionnelle mais aussi enseignent la conduite, les sports et les loisirs. À noter, dans l'enseignement privé sous contrat, les professeurs sont salariés de la fonction publique et non du secteur privé.

• **Activités pour la santé humaine** (25 %)

Il s'agit de salariés exerçant dans diverses structures privées (cliniques, laboratoires, ambulances) et chez des professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, chirurgie...).

• **Hébergement médico-social et social** (21 %)

Cette catégorie regroupe des hébergements médicalisés et des structures sociales pour des publics divers (personnes âgées notamment celles hébergées dans des Ehpad, situations de handicap, toxicomanie ou difficultés sociales).

• **Action sociale sans hébergement** (31 %)

Ce secteur se compose aussi bien de services ayant une dimension sociale (par exemple garde d'enfant ou aide à des personnes dépendantes) que d'associations ayant une action sociale (par exemple la Croix-Rouge).

Entre fin juin 2019 et fin juin 2021, tous les sous-secteurs contribuent au dynamisme d'ensemble de l'emploi privé du tertiaire non marchand (+95 000 emplois ; ► [tableau](#)).

Pour certains secteurs le lien est direct avec la crise sanitaire. Notamment, près d'un tiers de la hausse d'ensemble provient des activités pour la santé humaine (+5,5 % emplois en deux ans soit +32 000) avec en particulier une hausse inédite de l'emploi dans les laboratoires d'analyses médicales (+19,8 % soit +9 000) en lien avec la demande suscitée par la crise sanitaire pour réaliser des tests de dépistage.

Le nombre de salariés des caisses de sécurité sociale progresse de 3,7 % (+4 000), en raison notamment des recrutements liés au traçage des cas de Covid.

L'emploi salarié dans l'enseignement privé augmente également fortement entre fin juin 2019 et fin juin 2021 : +4,4 % soit +15 000 emplois.

Enfin, l'action sociale (avec ou sans hébergement), qui représente plus de la moitié du secteur tertiaire non marchand privé, contribue également au dynamisme d'ensemble (+3,5 % soit +43 000 emplois entre fin juin 2019 et fin juin 2021). L'emploi salarié pour l'accueil de jeunes enfants – crèches privées – est notamment en hausse marquée (+8,4 % soit +9 000), même si, dans la continuité des années précédentes, cela recouvre en partie une substitution à la garde effectuée auparavant par des salariés de particuliers employeurs. Enfin l'hébergement social pour les enfants et les familles en difficulté est également dynamique. ●

Léa Garcia

► Évolution de l'emploi salarié privé dans le secteur tertiaire non marchand privé, entre le T2 2019 et le T2 2021

données brutes

	Niveaux (en milliers)		Évol. sur deux ans T2 21/T2 19	
	T2 2019	T2 2021	En milliers	En %
TERTIAIRE NON MARCHAND PRIVÉ	2 326	2 421	95	4,1 %
Activités d'administration publique	190	195	5	2,8 %
<i>Activités générales de sécurité sociale</i>	111	115	4	3,7 %
<i>Autres</i>	79	80	1	1,5 %
Enseignement	342	357	15	4,4 %
Activités pour la santé humaine	577	608	32	5,5 %
<i>Activités hospitalières</i>	303	303	0	0,0 %
<i>Laboratoires d'analyses médicales</i>	44	52	9	19,8 %
<i>Pratique dentaire</i>	46	52	5	11,7 %
<i>Autres</i>	183	201	17	9,5 %
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1 218	1 261	43	3,5 %
<i>Hébergement social pour personnes en difficultés</i>	91	99	7	8,2 %
<i>Hébergement social et médicalisé pour personnes âgées</i>	221	223	2	1,1 %
<i>Accueil de jeunes enfants</i>	103	112	9	8,4 %
<i>Aide à domicile</i>	264	270	6	2,4 %
<i>Autres</i>	538	556	18	3,4 %

Champ : salariés du privé hors particuliers employeurs

Source : Acof, calculs Insee